

QUELLE EST LA VIGILANCE À PRÉVOIR? !

Par Profil supprimé Postée le 01/03/2016 17:33

Bonjour,

je suis conjointE d'un malade, qui entame depuis dimanche 28 février 2016 l'arrêt malgré ses deux cures, il m'avoue qu'il le souhaite d'abstenir de boire d'alcool, qui lui pourri la conscience.
quelle est la vigilance à prévoir pour qu'il ne rechute pas dès 3ème jour, les conseils ou à lui fournir en cas de pépin, ce qu'il faut absolument qu'il fasse avant les premiers signes...quoi boire ou quoi manger pour compenser la " crise"
je crains qu'il ne rechute comme les autres fois. dès vendredi ci...
je veillerai qu'il tienne le coup..

Mise en ligne le 03/03/2016

Bonjour,

Nous ne comprenons pas bien dans quel cadre votre conjoint a entamé ce nouvel arrêt de l'alcool, s'il fait ça tout seul à la maison, s'il est hospitalisé pour un sevrage ou s'il est suivi régulièrement par son médecin traitant ou par les professionnels d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour un sevrage ambulatoire.

Quoi qu'il en soit et pour toutes les questions que cela vous pose, il semblerait intéressant pour vous d'être accompagnée régulièrement par des professionnels spécialisés. Notre service ne propose pas d'accompagnement et il ne nous est pas possible de vous indiquer une « marche à suivre » standard, les difficultés éventuelles rencontrées étant toujours très singulières. Le conseil d'ordre général que nous pouvons vous formuler c'est celui de ne pas rester seule et isolée face aux questions qui pourraient se poser concrètement, ce même conseil vaut également pour votre conjoint bien entendu.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des trois CSAPA de Lyon qui proposent de recevoir les personnes de l'entourage pour du soutien et des conseils. Ces consultations sont également ce qu'il y a de plus spécialisé pour votre conjoint dans le cas où il ne serait pas déjà pris en charge dans sa démarche d'arrêt. Pour information, les prises en charge en CSAPA sont confidentielles et gratuites.

Nous vous rappelons que nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) si vous souhaitez échanger plus précisément sur les difficultés que vous rencontrez ou si vous souhaitez plus de renseignements sur les prises en charge possibles.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA DU GRIFFON - ARIA

16 rue Dedieu
69100 VILLEURBANNE

Tél : 04 72 10 13 13

Site web : www.oppelia.fr/etablissement/aria-lyon/

Secrétariat : Lundi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h, mardi de 9h30 à 13h et de 14h à 16h, mercredi de 9h30 à 13h de 14h à 18h, jeudi de 9h30 à 13h et de 14h à 19h, vendredi de 9h30 à 13h

Accueil du public : Lundi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h, mardi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h, mercredi de 9h30 à 13h de 14h à 18h, jeudi de 9h30 à 13h et de 14h à 19h, vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 16h

Consultat° jeunes consommateurs : Mardi de 14h à 16h, mercredi de 14h à 18h, jeudi de 9h30 à 13h, vendredi de 14h à 16h - des rendez-vous peuvent être ponctuellement proposés en dehors de ces horaires

COVID -19 : Mars 2022 : accueil individuel en présentiel sur rendez-vous - téléconsultations possibles

Voir la fiche détaillée

SERVICE D'ADDICTOLOGIE DU C.H EDOUARD HERRIOT

5, place d'Arsonval
Pavillon K - 1er bâti à droite en rentrant - rez-de-chaussée

69003 LYON

Tél : 04 72 11 78 52

Site web : www.chu-lyon.fr/fr/drogue-et-addictions

Secrétariat : Lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sauf le mardi après-midi (uniquement de 9h à 12h30)

Accueil du public : Lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sauf le mardi après-midi (uniquement de 9h à 12h30)

Consultat° jeunes consommateurs : Pas de consultations CJC externes mais uniquement en Post-urgences. Ce sont les services des urgences qui sollicitent les professionnels de l'équipe, pour un accompagnement des jeunes dans le cadre d'un dispositif CJC post-urgences

COVID -19 : Mars 2022 : accueil en présentiel sur rendez-vous

[Voir la fiche détaillée](#)